

Etre Référent COVID-19 dans l'Entreprise

1 jour (3 heures)

Délai maximum : 2 mois.

Parcours concourant au développement des compétences. Action de formation réalisée en application des articles L 6313-1 et L 6313-2 du Code du travail.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous avant le début de votre formation pour que nous puissions vous orienter efficacement et vous accueillir dans les meilleures conditions.



Objectifs pédagogiques

- Comprendre la mission du référent COVID dans l'entreprise
- Connaître les missions (Primaire, Secondaire et Tertiaire) du référent COVID
- Aider la Direction à mettre en oeuvre les mesures sanitaires recommandées sur les lieux de travail



Pré-requis

Avoir connaissance du fonctionnement global et des moyens disponibles dans l'entreprise



Modalités pédagogiques

Modalités de formation:

- Formation réalisée en présentiel, à distance ou mixte,
- Toutes nos formations peuvent être organisées dans nos locaux ou sur site
- Feuille de présence signée en demi-journée, questionnaires d'évaluation de la satisfaction en fin de stage et 60 jours après, attestation de stage et certificat de réalisation.
- Horaires de la formation: 9h - 12h30 et 13h30 - 17h.
- Les horaires de la formation sont adaptables sur demande.



Moyens pédagogiques

- Formateur expert dans le domaine
- Pédagogie participative et active, vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard
- Feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation, questionnaire de satisfaction, attestation de stage

Public visé

- Salarié référent désigné
- Dirigeant, RRH/DRH
- Membre du CSE
- Responsable prévention, Responsable Sécurité

Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation des acquis tout au long de la formation : QCM, mises en situation, TP, évaluations orales...



Programme de formation

1. Référent COVID-19 : cadre juridique, enjeux et désignation

- Cadre juridique : les protocoles nationaux pour assurer la santé et la sécurité des salariés
- Rôle du référent Covid-19
- Qui désigner ? Comment procéder ?
- Définir le rôle et l'étendue des responsabilités du référent en fonction de la taille de l'entreprise, de son activité, de sa situation géographique et de la situation épidémiologique
- Référent Covid-19 et obligation générale de sécurité de l'employeur
- Référent Covid-19 et salarié compétent en santé-sécurité

Contacts



Notre centre à **Mérignac**

14 rue Euler
33700 MERIGNAC

☎ 05 57 92 22 00

✉ contact@afib.fr



Notre centre à **Périgueux**

371 Boulevard des Saveurs,
24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

☎ 05 64 31 02 15

✉ contact@afib.fr

Etre Référent COVID-19 dans l'Entreprise



- Former le référent Covid-19 et accompagner l'évolution de sa mission

2. Missions du référent Covid-19

- Missions de prévention primaire
 - Veiller au déploiement et au respect des mesures de protection définies dans l'entreprise et notamment la mise en application des gestes barrières sur le lieu de travail
 - S'assurer que les mesures de sécurité définies sont bien adaptées et respectées par tous : évaluation des risques d'exposition au virus, mise en oeuvre des mesures de prévention (marquage au sol, sens de circulation...),
 - mise en oeuvre des mesures de protection collective, veiller au déploiement des consignes, gestion des EPI
- Mission de prévention secondaire
 - Sensibiliser et mobiliser les salariés aux mesures mises en place
 - Organiser une concertation au sein de chaque unité de travail
 - Organiser des actions d'information et de formation
- Mission de prévention tertiaire
 - Quelles mesures prendre en cas d'identification d'une personne potentiellement contaminée ?
 - Définir la matrice des contacts professionnels d'une personne symptomatique

3. Cadre d'intervention : coordination du référent COVID-19 avec les autres acteurs de l'entreprise

- Associer les représentants du personnel
- Rôle des RH
- Rôle de conseil et d'accompagnement des services de santé au travail pour la définition et la mise en oeuvre des mesures de protection